

Image not found or type unknown



vente bien immobilier

Par **minette 41**, le **04/06/2019** à **15:02**

je vends un bien immobilier suite a deces de mon mari, mes enfants ne veulent pas de l argent de la vente et souhaite me le laisser, la clerc de notaire me dit que ce n est pas possible !!!! mon père est décédé et cela ne ns a pas posé de problème de tout laisse a notre mère.mes fils vivent a l etranger par ailleurs .le notaire m avait dit qu un mail suffisait. qu en est il ? merci